

Publié le

ID: 081-200034064-20221213-13122022DEL4AR1-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 13 DECEMBRE 2022 2022 à 18 H 00 SALLE DES FETES – PENNE

L'an deux mille-vingt-deux, treize décembre, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de PENNE, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU, Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES: Madame Sandrine LACROIX, Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, Bernard TRESSOLS, (Titulaires)

Commune de PENNE: Mesdames Laurence POILLERAT, Delphine PINCSON du SEL, Monsieur Thierry GUIRAUD (Titulaires)

Commune de ST MARTIN LAGUEPIE :

Commune de LES CABANNES: Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ (Titulaires) **Commune de VAOUR**: Madame Nathalie MULET, Monsieur Jérémie STEIL (Titulaires)

Commune de LAPARROUQUIAL : Monsieur Laurent DESHAYES (Titulaire)

Commune de LOUBERS:

Commune de MILHARS: Monsieur Pierre PAILLAS, Madame Sylvie GRAVIER. (Titulaires) **Commune de NOAILLES**: Monsieur Serge ROUQUETTE, Jean-Philippe GINESTE (Titulaires)

Commune de ST MARCEL CAMPES: Monsieur Alex BRIERE (Titulaire)
Commune de LIVERS-CAZELLES: Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaire)
Commune de MOUZIEYS PANENS: Monsieur Claude BLANC (Titulaire)

Commune de SOUEL: Monsieur Franck CEBAK (Titulaire)

Commune de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire)

Commune de VINDRAC-ALAYRAC: Monsieur Jean-Christian BOHERE (Titulaire)

Commune de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES (Titulaire)

Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire)
Commune de LABARTHE BLEYS : Monsieur Jean-Paul BOUYSSOU (Suppléant)

Commune de MARNAVES :

Commune de ROUSSAYROLLES: Monsieur Brice LAURET (suppléant)
Commune de ST MICHEL DE VAX: Monsieur Matthieu AMIECH (Titulaire)
Commune de SALLES sur Cérou: Monsieur Thierry DOUZAL (Titulaire)

Pouvoir:

Madame Nadine FILIPE (LIVERS-CAZELLES) a donné pouvoir à Monsieur Bernard BOUVIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés: Madame Sabine BOUDOU-OURLIAC (Marnaves) Christine TRESSOLS (Mouzieys-Panens), Messieurs Thomas BRABANT-CHAIX (Cordes), Jean-Christophe CAYRE, Jean-Paul MARTY (St Martin Laguepie), Claude GENIEYS (Loubers),

Monsieur Philippe WOILLEZ a été élu secrétaire de séance.

4-13.12.2022- Délibération portant adoption du règlement intérieur du centre de loisirs intercommunal.

Monsieur le Président rappelle que depuis la rentrée de septembre 2020, la communauté de communes a repris l'exploitation du centre de loisirs intercommunal en gestion directe dans l'objectif de maintenir et développer ce service indispensable sur notre territoire rural.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID: 081-200034064-20221213-13122022DEL4AR1-DE

Dans le cadre de son fonctionnement, il y a lieu de mettre en place un règlement intérieur de ce service à l'usage des utilisateurs dont il donne lecture et qu'il soumet ensuite à l'approbation du conseil communautaire.

Il explique que l'approbation de ce règlement entraine la mise à jour de la grille tarifaire du 1^{er} janvier 2022 au regard de la suppression du tarif de la demi-journée vacances scolaires qui n'y figure plus et il y en donne lecture.



ACCUEIL ENFANCE-JEUNESSE

ALAE de Cordes/Les Cabannes - Penne/Vaour - Milhars

GRILLE TARIFAIRE à compter du 1er janvier 2023

La tarification dépend du quotient familial (QF) déterminé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dont vous dépendez. Nous vous demandons donc de bien vouloir nous fournir le justificatif de votre quotient familial lors de l'inscription.

Pour les familles affiliées au régime agricole (MSA), un seul montant appliqué (pas de prise en compte du quotient familial). Un justificatif est également demandé.

> Tarif Accueil Périscolaire :

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Forfait mensuel				
QF<700	20 €	33 €	40 €	48 €
QF>700 et MSA	26 €	38 €	48 €	56 €
Utilisation occasionn	elle (matin ou soi:)		
QF<700	1,50 €			
QF>700 et MSA	2€			
		at a second		

> Tarif Accueil du Mercredi :

Tarif	QF<701	500 <qf>700</qf>	QF<501	MSA
Demi-journée avec repas	9€	6,80€	6,10€	6,80€
Journée complète	12€	8,50€	7€	10€

➤ Tarif Accueil de Loisirs - VACANCES :

CAF	QF<500	499 <qf>700</qf>	699 <qf>900</qf>	899 <qf>1100</qf>	QF>1099
Journée complète	7€	8,50€	10€	12€	14€
Forfait Semaine	31,5€	37,5€	45€	54€	63€

MSA	
Journée complète	10€
Forfait Semaine	45€

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

ID: 081-200034064-20221213-13122022DEL4AR1-DE

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le



- **Valide** le règlement intérieur du centre de loisirs intercommunal, tel qu'il figure en annexe de la présent

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **Valide** le règlement intérieur du centre de loisirs intercommunal tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.
- **Valide** la grille tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à LES CABANNES, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président

Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le et de sa publication le et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du